



Toutes et tous à la DASC0 Lundi 5 juin à 14h

ANIMATION

Les animateurs et les REV organisés en comité de délégués d'équipes d'animation ont raison de lancer un appel à se rassembler à la DASC0 afin d'être reçu pour obtenir satisfaction sur les revendications. Car dans les écoles la situation se dégrade extrêmement vite !

Le sous-effectif dans les équipes devient une règle « de fait », les taux d'encadrements ne sont quasiment plus respectés et de nombreux collègues se retrouvent avec 30, 40 voire 50 enfants par adulte ! Et que répond la DASC0 ? « On n'arrive pas à recruter », « il faut questionner l'attractivité du métier » ... NON !

La seule chose qu'il faut questionner c'est la précarité de la vacation ! **Car c'est bien ça l'obstacle au recrutement, le système de vacation** : pas de contrat, paiement du salaire avec 1 mois de décalage (2 mois au départ), salaire en dessous du SMIC, aucune reconnaissance...

Il faut tout de suite des moyens exceptionnels pour répondre aux besoins des collègues !

Et que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent ou que les budgets sont « serrés » car la Ville de Paris ne compte les sous pour les JO, alors rien ne justifie l'austérité pour les écoles, les collègues et les enfants ! La CGT Affaires Scolaires soutien cet initiative en aidant à l'organiser et appelle l'ensemble des collègues à y participer.

Les collègues rassemblés dans le Comité de délégués des équipes d'animation revendiquent en ensemble :

- L'augmentation des salaires et des rémunérations : augmentation des taux horaires des vacations, augmentation des salaires des contractuels, attribution de la prime Ségur à tous les agents de l'animation, attribution de la prime REP/REP+ à tous les agents des écoles concernées (comme pour les PVP), augmentation des primes existantes (IFSE, REVS, EPL/BCD,...) ;
- Extension de la prime des grandes vacances pour les petites vacances également ;
- Le recrutement en masse d'animateurs avec un vrai contrat et un vrai salaire pour remplacer les collègues absents dès le premier jour ;
- Titularisation de tous les collègues précaires, contractuels ou vacataires qui le souhaitent par leur mise en stage immédiate ;
- Contractualisation des agents vacataires sur poste permanents ayant un titre de séjour ;
- Passage en catégorie B des collègues en poste de responsables de centre de loisirs hospitaliers ;
- Passage immédiat de tous les RAE en catégorie A ;
- L'accès à la catégorie A pour les AAP dans le corps des CAPSA ;
- Compensation de la prime d'installation pour les contractuels qui deviennent, et sont devenus, titulaires ;
- Restitution du jour de congés imposé le 19 mai 2023 aux titulaires et contractuels (en l'incluant dans les 4h des préparations hebdomadaire) et paiement de la journée aux vacataires ;
- Augmentation des sujétions existantes, la création de nouvelles sujétions et la possibilité de les cumuler.

